

POLITIQUE

Le nouveau sénat s'assied sur le décumul

Cinquante sénateurs d'un genre nouveau, députés régionaux par ailleurs, ont prêté serment hier dans une atmosphère un peu étouffante.

● Catherine ERNENS

Les lustres dorés et opulents. Les tapis rouges et élimés. Les huissiers décorés de lourdes chaînes qui pendent sur leur torse costumé. Les grands tableaux où figurent Charles-Quint, Philippe Le bon et toute une série de figures préhistoriques à la Belgique. Voici le nouveau sénat. Décor d'un autre siècle inchangé, règles nouvelles.

Le sénat réformé se réunissait pour la toute première fois hier. Un tas d'invités se pressait pour voir cette séance inaugurale à défaut d'être historique. Le personnel habillé à l'étiquette conduisait chacun. Tant d'affluence n'est pas fréquente et devrait l'être de moins en moins souvent encore. En réalité, la fonction même de cette chambre des entités fédérées reste obscure, y compris pour ceux qui y siègent.

Hier, le libéral flamand Rick Daems est monté au perchoir. Sa présidence ne devrait être que temporaire. Il a été choisi sans

grands débats ou tiraillements comme ce fut le cas à la Chambre. Daems est le plus âgé de l'assemblée, et voilà l'affaire faite. Hier, seuls les quarante sénateurs désignés par les régions étaient rassemblés. Les dix «cooptés» vien-

En réalité, la fonction même de cette chambre des entités fédérées reste obscure, y compris pour ceux qui y siègent.

dront prêter serment la semaine prochaine. Steven Vanackere, l'ancien ministre CD&V qui n'a pas été réélu, sera par exemple repêché de cette manière. Hier, il faisait déjà le tour du propriétaire tout comme la MR Anne Barzin ou le cdH Christophe Bastin. Ils prêteront serment jeudi prochain.

En attendant, ça sifflait un peu sur les bancs. Les règles de décumul posaient problème. Philippe Henry, pour Écolo, est venu le rap-

peler. Mais rien n'y a fait. Six sénateurs étaient dans le viseur : le bourgmestre de Jodoigne, Jean-Paul Wahl (MR), l'échevin de La Louvière Olivier Destrebecq (MR), l'échevine de Nivelles Valérie De Bue (MR), l'échevine d'Esneux Christie Morreale (PS), l'échevine de La Hulpe Anne Lambelin (PS) et l'échevine de Louvain Karin Brouwers (CD&V).

Pendant l'interminable suspension de séance destinée à trancher ce problème, les sénateurs faisaient les quatre cent pas. On s'épongeait le front par manque de climatisation. «*Le problème vient encore des francophones*», maugréait Rick Daems en arpentant les couloirs. Pendant plus d'une heure et trente, la commission de vérification des pouvoirs du sénat est resté claquemurée

avec ses soucis juridiques et éthiques. Pour finalement s'asseoir sur le décumul exigé mais avec un avis juridique bien détaillé.

La Commission de vérification des pouvoirs s'est assise sur le problème, s'écartant de l'avis des services juridiques du Sénat. Ces derniers préconisaient l'interprétation stricte de la loi telle qu'appliquée jusqu'à ce jour.

Les écologistes et le Vlaams Belang ont voté contre ces conclusions alors que Katia Segers (sp.a) n'a pas voté, estimant également que l'incompatibilité aurait dû être interprétée strictement. Comme d'autres collègues, elle venait de démissionner de son mandat local afin d'envoyer «un signal à l'électeur». Les cinquante élus désignés ont alors prêté serment pour cinq années. ■

VITE DIT

À quoi ça sert ? Le nouveau Sénat belge n'a aucun équivalent au monde. Il est devenu une assemblée non-permanente à qui seront confiées des «missions» sans qu'on sache bien quoi. Le Sénat sera surtout saisi concernant les articles de la Constitution qu'un gouvernement voudrait soumettre à révision, ce qui se fait tous les 5 ans. Le Sénat est cependant en charge des dépenses électorales et du financement des partis.

Combien ça coûte ? 61 millions pour une assemblée non permanente. Dans les couloirs, la N-VA dénonçait cette institution inutile et coûteuse. Le budget annuel consacré au sénat atteint les 61 millions. Avec la réforme, le sénat coûte cependant moins cher puisqu'elle ne paiera plus les 50 élus «députés-sénateurs» (payés par leur assemblée régionale) mais uniquement les 10 «sénateurs cooptés».

Pourquoi ça existe encore ? Sur l'utilité du Sénat, la N-VA n'était pas la seule à dénoncer. Mais les autres préféraient le dire en catimini : «cela fait des années qu'on aurait dû supprimer ce Sénat. Mais personne n'a jamais eu le courage, il y a toujours eu quelqu'un à qui on ne voulait pas faire de peine. Et donc même cette fois-ci, on a préféré réformer plutôt que supprimer».